

## RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 29 JUIN 2021

*Version résumée*

**Chers collègues, Mesdames et Messieurs,**

Nos travaux s'inscrivent dans le cadre de l'Article 4 de nos statuts, notre Assemblée Générale ayant à examiner le rapport d'activité de notre Association établi par le Conseil pour l'année 2020 et le rapport du commissaire aux comptes relatif à ce même exercice.

Selon la décision du Conseil de l'APSF réuni le 15 juin 2021, notre Assemblée Générale se tient en mode visioconférence.

Une résolution spéciale sera soumise à votre vote concernant le recours à la visioconférence pour la tenue de cette Assemblée.

**Mesdames et Messieurs,**

Une version résumée du rapport établi par le Conseil pour l'année 2020 qui vous est soumis ce jour, vous a été adressée en prévision de notre assemblée générale de ce jour. Ce rapport, qui sera publié sur le site web de l'APSF après votre approbation, retrace l'évolution des concours des métiers de financement à l'économie nationale en 2020 et l'action professionnelle de l'APSF durant l'exercice 2020 et lors des premiers mois de 2021.

Permettez-moi de rappeler, ici, quelques chiffres clés et, pour laisser plus de temps aux débats, d'insister sur les actions majeures de l'APSF au cours de la période considérée.

-----

Les concours des sociétés de financement à l'économie ressortent, à fin décembre 2020, à **185,8 milliards de dirhams, en progression de 1,7 milliard ou 0,9% par rapport à fin 2019.**

Par métier, ces concours se répartissent comme suit :

- **crédit-bail** : 48,7 milliards, en recul de 566 millions ou 1,1% ;

- **crédit à la consommation** : 56,5 milliards, en hausse de 1,3 milliard ou 2,3% ;
- **factoring** : 3,4 milliards, en recul de 1,1 milliard ou 25,1% ;
- **financement des besoins de trésorerie liés à la réalisation des marchés publics (Finéa)** : 7,3 milliards, en baisse de 400 millions ou 7% ;
- **crédit immobilier (Wafa Immobilier)** : 68,1 milliards, en progression de 2,4 milliards ou 3,6% ;
- **financement des organismes de microcrédit (Jaïda)** : 912 millions, en hausse de 123 millions ou 15,6% ;
- **financement du développement agricole solidaire (Tamwil El Fellah)** : 922 millions, en progression de 71 millions ou 8,3%.

Rappelons qu'à fin 2019, ces concours avaient progressé de 8,5 milliards ou 4,9% par rapport à fin 2018.

-----

### **Mesdames et Messieurs,**

L'exercice écoulé s'est déroulé dans un contexte de pandémie liée au Coronavirus, avec ses effets sanitaires et sociaux .

Dans le cadre de la gestion de cette crise, la concertation avec les **TRANSPORTEURS TOURISTIQUES** a constitué l'essentiel de l'action professionnelle de l'APSF.

Les sollicitations de rencontres avec l'APSF émanant des transporteurs touristiques déjà exprimées depuis le tout début de la crise en 2020, allaient se poursuivre en 2020 et au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2021.

**L'APSF a montré sa disponibilité à répondre aux doléances et aux requêtes** qui lui ont été transmises, tout en ayant elle-même et ses membres à réfléchir aux solutions les plus indiquées pour accompagner la clientèle en difficulté, sans compromettre l'avenir des sociétés de financement.

Plusieurs **rencontres ont été ainsi tenues entre octobre 2020 et mars 2021**, avec les représentants de transporteurs touristiques, pour accompagner leurs adhérents pendant leurs difficultés et pour préparer, ensemble, des solutions de sortie de crise.

L'APSF a ainsi reçu les représentants de :

- **la FNTT-CGEM-CNT**, le vendredi 2 octobre 2020 (sociétés de crédit-bail, en présentiel), le jeudi 24 décembre 2020 et le mercredi 17 mars 2021 (sociétés de crédit à la consommation, en visio-conférence) ;
- **la FNTT-UGEP**, le mardi 2 février 2021 (sociétés de crédit-bail, puis sociétés de crédit à la consommation), en visio-conférence.

Qu'il s'agisse de la FNTT-CGEM ou de la FNTT-UGEP, les transporteurs ont demandé que les **moratoires décidés par le CVE soient appliqués de manière systématique**, que ce **report soit gratuit** et qu'il soit **mis fin aux poursuites judiciaires engagées** par les sociétés de financement ...

L'APSF a répondu point par point sur ces revendications, soulignant que :

- **tous les transporteurs** qui en ont fait la demande et qui ont signé les documents nécessaires à la mise en œuvre du moratoire, **ont bénéficié des moratoires décidés par le CVE**. Seuls seraient concernés les clients qui ont refusé de signer les documents juridiques permettant de concrétiser le report d'échéances ;
- **dans le cas des clients qui n'ont pas bénéficié des reports**, parce qu'ils n'en ont pas fait la demande ou étaient en situation d'impayés avant le déclenchement de la crise, **les sociétés de financement ont dit être prêtes à examiner les cas qui leur seront soumis** et être ouvertes au réexamen des cas concernés dans la mesure où le client en fait la demande, selon le formalisme en vigueur.

Les **sociétés de crédit-bail** ont dit être disposées à examiner les possibilités d'une restructuration des dettes pour les opérateurs non éligibles au report (ceux n'ayant pas signé l'avenant au contrat proposé pour ce faire ou ceux en situation d'impayés avant le déclenchement de la crise Covid-19).

Les **sociétés de crédit à la consommation** ont indiqué que le report au 31 mars 2021 et sa reconduction tous les 3 mois, dépendent de l'évolution de la situation sanitaire et d'éventuelles directives réglementaires.

**Les échanges se poursuivaient encore il y a quelques semaines sur les cas des clients qui n'auraient pas bénéficié des moratoires.**

Dans ce cadre, les requêtes ont émané pour l'essentiel de la FNTT-UGEP qui a communiqué, fin mars 2021 à l'APSF, une première liste appelée « Phase 1 » totalisant 287 entreprises portant sur 1 426 dossiers. Quant à la FNTT-CGEM, elle a soumis à l'APSF les cas de moins de vingt clients.

Les réponses apportées par chaque société membre ont été transmises par l'APSF à ces deux fédérations, avec copie à BKAM, avec des précisions portant sur la situation du dossier : report parfois exécuté et motifs ayant conduit à ne pas appliquer le moratoire :

- demande de report non effectuée,
- client en situation d'impayés avant mars 2020,
- « surcoût » du crédit non justifié selon le client,
- refus de signer les documents demandés.

Dans le **cas des fonctionnaires**, les **sociétés de crédit à la consommation** ont appliqué les recommandations de la DDP et les décisions du CVE pour accompagner les fonctionnaires en difficulté du fait de la crise covid-19.

Les fonctionnaires impactés par leur contribution au fonds de solidarité n'ont pas été inquiétés par les sociétés de crédit à la consommation quand leur quotité disponible après contribution à ce fonds ne permettait pas le remboursement de leur échéance. Les fonctionnaires impactés par la perte de revenu du conjoint ont bénéficié d'une suspension provisoire de leurs prélèvements.

### **Mesdames et Messieurs,**

Au chapitre des **questions professionnelles communes**, la concertation entre la DSB et l'APSF a été de mise, selon la tradition d'échanges et d'informations mutuels. Cette concertation a naturellement porté, à travers des échanges quasi-quotidiens, sur la gestion de la crise de Covid-19 et sur ses effets sur les sociétés de financement et sur les entreprises encore en difficulté ou en arrêt d'activité. D'autres chantiers ont suivi leurs cours, comme cela a été le cas de la lutte contre la fraude ou encore du rôle des intermédiaires, dans le cas du crédit à la consommation.

Tous métiers confondus, les démarches des sociétés de financement ont porté sur **la mise en œuvre de loi n° 21-18 relative aux sûretés mobilières** et sur le **déploiement du Registre National Electronique des Sûretés Mobilières**.

Le ministère de la Justice est à l'écoute des requêtes des sociétés consistant à déclarer les opérations anciennes non inscrites auparavant sur le registre physique selon des modalités plus souples consistant à effectuer les déclarations en question et les paiements qui leur sont liés par lots.

La semaine dernière encore, les sociétés membres ont été invitées à faire participer leurs représentants et agents régionaux à des webinaires régionaux portant sur le renforcement des capacités autour de la loi et du Registre. Cette invitation leur a été formulée par la SFI qui a organisé ces rencontres, en partenariat avec le Ministère de la Justice, le ministère des Finances et le Comité National de l'Environnement des Affaires et avec le soutien du gouvernement du Japon.

S'agissant de chantiers « classiques » relatifs à la **dématérialisation des procédures d'immatriculation** des véhicules financés à crédit et à l'appui, par leasing, du **programme national de renouvellement du parc de véhicules de transport routier** pour compte d'autrui, la concertation avec les Autorités a suivi son cours et il nous appartiendra de faire aboutir, en 2021, avec la NARSA ces deux chantiers de portée nationale.

Au **chapitre des QUESTIONS PROFESSIONNELLES CATEGORIELLES**, et pour le **crédit-bail**, l'examen des questions arrêtées dans le cadre de la feuille de route 2018-2020 a été momentanément gelé, les responsables des sociétés membres ayant été mobilisés pour faire face à l'urgence imposée par le Covid-19. Les échanges de la délégation de l'APSF avec les partenaires externes, la SFI en l'occurrence, ont porté sur l'environnement du leasing et sur les actions à entreprendre en vue d'accompagner plus encore le financement de l'investissement et d'élargir la cible du leasing à de nouveaux utilisateurs et de nouvelles activités.

Pour le **factoring**, il y a lieu de noter l'action des membres de l'APSF qui ont entamé les échanges avec les opérateurs en vue de faire connaître ce métier et qui ont ouvert le débat sur les obstacles à son développement au Maroc. Il nous reviendra sans doute, dans les prochains mois, de porter nos efforts sur la promotion ce métier auprès des utilisateurs potentiels et sur le renforcement de la place de cette formule de financement chez les entreprises, y compris les TPME.

Au titre du **crédit à la consommation**, les relations de bonne intelligence avec la DDP et la CMR se sont poursuivies dans le sens de la consolidation des acquis et de l'amélioration des services rendus à la fois aux fonctionnaires actifs et aux fonctionnaires retraités.

En juin 2020, la DDP et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu un « nouveau protocole » et la CMR et les SCC ont échangé, en février 2021, autour de la mise en œuvre du protocole de février 2019 relatif au précompte sur pension aux fins de remboursement des prêts contractés par les retraités, le but étant d'évaluer le respect des engagements mutuels et d'examiner les pistes d'amélioration possibles.

**Mesdames et Messieurs,**

Avant de passer à l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour de notre présente Assemblée, laissez-moi vous dire que dans la conduite de son action professionnelle, l'APSF a pu compter, selon une tradition bien établie, sur tous ses partenaires.

En m'adressant à leurs responsables présents parmi nous aujourd'hui, je remercie pour leur écoute, leur disponibilité et leur ouverture Bank Al-Maghrib, la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, la Trésorerie Générale du Royaume à travers la Direction des Dépenses du Personnel, la Caisse Marocaine des Retraites, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau et sa Direction du Transport Routier et de la Logistique, ainsi que la Narsa.

**Je vous remercie de votre attention.**

-----

## **RENOUVELLEMENT STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL**

Nos travaux concernant ce point sont régis par les Statuts de l'APSF.

Au jour de la présente Assemblée, arrivent à échéance les mandats de :

- Mme Nadia El Younsi (CDM Leasing et Factoring) ;
- M. Mohammed Chemaou (BMCI Leasing) ;
- M. Driss Cherif Haouat (Attijari Factoring Maroc) ;
- M. Aziz Cherkaoui (Salafin).

Ont fait acte de candidature :

- au titre de la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances :
  - Mme Houda El Kouhen (Attijari Factoring Maroc), successeure de M. Driss Cherif Haouat à la tête de cet établissement,
  - Mme Nadia El Younsi,
  - M. Mohammed Chemaou ;
- au titre de la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier :
  - M. Aziz Cherkaoui.

Conformément aux Statuts de l'APSF :

- la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances, réunie le mardi 18 mai 2021, a élu Mmes Houda El Kouhen et Nadia El Younsi et M. Mohammed Chemaou, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2024 ;
- la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier, réunie le jeudi 20 mai 2021, a élu M. Aziz Cherkaoui pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Le Conseil réuni le 15 juin 2021 a rendu hommage à Driss Cherif Haouat pour sa mobilisation jamais démentie au service du factoring et de l'APSF, et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Ce même Conseil réuni le 15 juin 2021 a pris note de ces élections et demande à l'Assemblée Générale de les ratifier.

## **PROJET DE RESOLUTIONS**

### **Résolution spéciale**

L'Assemblée Générale approuve le recours à la visioconférence pour la tenue la présente Assemblée Générale .

### **Première résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil et du rapport du Commissaire aux comptes et entendu leur lecture, approuve expressément lesdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils lui sont présentés.

### **Deuxième résolution**

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil en fonction pendant l'exercice 2020 quitus entier et sans réserve de l'accomplissement de leur mandat pendant ledit exercice.

### **Troisième résolution**

Conformément à l'article 5, paragraphe 3 des Statuts, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Conseil de l'élection pour un mandat de trois années, soit jusqu'à fin juin 2024, des membres du Conseil élus par les Sections auxquelles ils appartiennent. En l'occurrence :

- pour la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances, Mmes Houda El Kouhen (Attijari Factoring Maroc), Nadia El Younsi (CDM Leasing et Factoring) et M. Mohammed Chemaou (BMCI Leasing) ;
- pour la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier, M. Aziz Cherkaoui (Salafin).

### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Salma Rais commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021.

### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes résolutions pour accomplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.